

**International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces**



***CONTRIBUTION DES MÉDIATEURS
À L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE
DES FORCES ARMÉES***

PROGRAMME PROVISOIRE

**18-22 Octobre 2021
Canberra, Australia**

***UN ÉVÉNEMENT HYBRIDE, SUR
INVITATION UNIQUEMENT***

Conference Programme

LUNDI, 18 OCTOBRE 2021

09:00-10:00	OUVERTURE DE LA CONFERENCE
10:00-10:15	Presentation du Compendium DCAF / OSCE ODIHR sur les droits de l'homme du personnel des forces armées
10:15-11:00	SESSION 1: Efficacité opérationnelle, droits de l'homme et droit international humanitaire

MARDI, 19 OCTOBRE 2021

09:00-10:30	SESSION 2: Contribution des Médiateurs au respect des limites légales de l'efficacité opérationnelle
-------------	--

MERCREDI, 20 OCTOBRE 2021

09:00-10:30	SESSION 3: Lier l'efficacité opérationnelle à l'image publique des forces armées
-------------	--

JEUDI, 21 OCTOBRE 2021

09:00-11:00	SESSION 4: Etat de droit dans les casernes : systèmes formels vs informels
-------------	--

VENDREDI, 22 OCTOBRE 2021

09:00-09:30	Présentation de la résolution de Berlin sur la coopération des médiateurs dans les missions internationales
09:30-10:30	SESSION 5 : COVID-19 et institutions de médiation, le point sur 2021
10:30-11:30	Clôture de la conférence

Remarque : toutes les heures du tableau sont exprimées en heure d'Europe centrale (CET).

À PROPOS DES CO-HÔTES

DCAF - Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leur population dans un cadre de gouvernance démocratique, d'État de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des sexes. Depuis sa création en 2000, le DCAF a contribué au maintien de la paix et au développement durable en apportant son soutien aux États et aux acteurs internationaux dans l'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité par le biais de réforme inclusive et participative. Le DCAF produit des connaissances innovantes et promeut des normes et des bonnes pratiques. Il fournit également des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

L'objectif du programme du DCAF sur les institutions de médiations est de promouvoir le rôle primordial joué par les institutions de médiation auprès des forces armées et des acteurs internationaux mais aussi de travailler directement avec et encourager la coopération entre les institutions de médiation dans le but d'améliorer leur efficacité et leur capacité à mener à bien leur travail.

Dans le contexte du **13ème ICOAF en Australie**, l'inspecteur général des forces de défense australienne (IGFDA) et l'ombudsman du Commonwealth - tous deux titulaires de fonctions statutairement indépendantes - travaillent en collaboration pour assurer une supervision/surveillance efficace des forces de défense australienne (FDA).

L'inspecteur général des forces de défense australienne (IGFDA) joue un rôle de surveillance important, notamment dans le cadre de la surveillance de la santé et l'efficacité du système de justice militaire. En effet, la discipline, doit être exercée de manière à inclure le respect des droits des membres sur un plan individuel, afin de garantir l'efficacité et l'efficacité d'une force de combat professionnel. Aussi, lorsqu'ils se préparent à un conflit armé en temps de paix, les membres des FDA doivent se comporter selon les mêmes normes que celles qui seront exigées durant un conflit armé.

L'ombudsman pour les forces armées siège à l'extérieur des FDA, mais **au sein du bureau de l'Ombudsman du Commonwealth**. Le Médiateur offre un service indépendant de traitement des plaintes aux membres actifs et anciens membres de la Défense, ainsi qu'à leurs familles. Depuis 2016, le Médiateur est également en mesure de recevoir des signalements d'abus graves alors que des personnes étaient en service au sein des FDA et qui se sentaient incapables, pour une quelconque raison, d'accéder à l'aide au sein des FDA. Le Médiateur assure gratuitement ce service confidentiel et fait des recommandations aux FDA pour le paiement des réparations. L'Ombudsman mène également des enquêtes sur la politique et les procédures de la Défense. Le médiateur des forces de défense vise à contribuer à l'amélioration systémique dans l'ensemble de l'administration publique, y compris au sein des FDA.

Sponsor

Cette conférence a été rendue possible grâce au soutien généreux du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères – sponsors de l'événement. Le DCAF remercie également l'Inspecteur général des Forces de défense australienne pour son soutien.



INTRODUCTION

Les institutions de médiation jouent un rôle important dans l'efficacité opérationnelle des forces armées qu'elles supervisent en préservant les droits individuels et en améliorant la gouvernance du secteur de la défense. "L'efficacité opérationnelle" fait référence à la capacité des forces armées à remplir les fonctions prévues, dans l'environnement opérationnel attendus et face aux menaces envisagées. En bref, il s'agit de la mesure dans laquelle les forces armées sont capables de faire pleinement leur travail et d'atteindre leur objectif.

Traditionnellement, les forces armées ont été conçues comme des institutions limitées à la défense extérieure; c'est-à-dire la défense de l'État contre les menaces militaires extérieures. Pourtant, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'émergence des Nations Unies et des organisations multilatérales, de nombreuses forces armées ont de plus en plus assumé un rôle additif sur l'échelle internationale en participant aux opérations de maintien de la paix.

Parallèlement à cela, une « troisième mission » des forces armées a également émergé ; aider les autorités civiles à répondre aux catastrophes naturelles, causées par l'homme ou des catastrophes de natures hybrides, y compris les crises sanitaires, telles que la pandémie actuelle de COVID-19. Avec ces nouvelles missions, les objectifs des armées ont également évolué dans le temps. Ces missions requièrent avec un ensemble différent de compétences de la part du personnel des forces armées. Ainsi, être efficace dans l'un ne signifie pas nécessairement que les forces armées seront efficaces dans les autres. À cette fin, atteindre la pleine efficacité opérationnelle est aujourd'hui beaucoup plus difficile que par le passé.

L'efficacité opérationnelle a ses limites. Elle est liée et limitée par les principes d'égalité et de responsabilité ainsi que d'éthique. Dans un contexte de combat, l'efficacité opérationnelle des forces armées est particulièrement liée

au droit international humanitaire (droit des conflits armés), tandis que dans les situations de non-combat, elle est également limitée par le droit (international) des droits de l'homme. Les institutions de médiation sont bien placées pour contribuer au respect des limites légales inhérente à l'efficacité opérationnelle. Cela est particulièrement vrai pour les institutions de médiation qui sont plus étroitement liées aux forces armées à l'image des inspecteurs généraux. Certaines institutions de médiation peuvent avoir un mandat relativement restreint freinant leurs capacités à surveiller les droits de l'homme du personnel des forces armées, d'autres à l'inverse, peuvent avoir un mandat plus large dans tous les aspects des opérations militaires.

Quel que soit leur rôle, le travail des institutions de médiation contribue à ce que les forces armées accomplissent leur mission.

Un niveau élevé de discipline et d'esprit de corps sont des conditions préalables importantes à l'efficacité opérationnelle. Les deux sont établis par des règles formelles et informelles. Les institutions de médiation travaillent avec les tribunaux militaires pour assurer que ceux qui violent les droits sont poursuivis. En parallèle, les institutions de médiation peuvent contribuer à éliminer les abus et les pratiques informelles néfastes au sein des forces armées, telles que l'intimidation et le bizutage. Ceux-ci ont non seulement un effet néfaste sur la santé physique et mentale des soldats, mais aussi sur l'efficacité opérationnelle des forces armées au sens plus global. Les cas graves de bizutage éclatent souvent aux yeux du public, nuisant à la réputation des forces armées et à leur attractivité en tant qu'employeur.

La conférence de cette année examine comment les institutions de médiation contribuent positivement au travail des forces armées et à leur efficacité opérationnelle.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Cette conférence espère tirer parti des précédentes ICOAF et continuer à promouvoir un environnement dynamique et participatif, propice au développement de la réflexion.

Le 12ICOAF tenus en 2020 a été le premier à être tenu de manière complètement virtuel et ceci, du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID_19. Bien que nous avons souhaité que la situation s'améliore et permette l'organisation d'une conférence dans son format traditionnel (en personne), la pandémie de COVID_19 continue d'affecter profondément nos vies et notre travail. Aussi, cette année, la conférence a été pensée sous forme dite « hybride ». En effet, du fait des restrictions COVID_19 toujours en vigueur à l'international, la majorité des participants ne sera en mesure d'assister à l'événement que de manière virtuelle.

L'objectif de la 13ICOAF est de faire en sorte que les institutions de médiations partagent leurs connaissances et apprennent de leurs pairs afin de continuer à s'acquitter de leur mandat de manière efficiente et contribuer efficacement à l'efficacité opérationnelle des forces armées. A cette fin, les objectifs que se donne cette conférence sont d'explorer le lien entre l'efficacité opérationnelle et différentes dimensions intrinsèques au travail des institutions de médiations, tel que la légalité, l'état de droit et l'image publique. Les bonnes pratiques partagées lors de la conférence seront compilées et approuvées par les participants dans une déclaration finale non-contraignante.

La conférence est organisée en présentation, panels, groupes de travail interactifs et petits groupes de discussions. La conférence débute avec une présentation visant à faire le lien entre l'effectivité opérationnelle et le droit (Session 1), plantant ainsi le décor d'une table ronde sur les défis rencontrés par les équipes Australienne et Néo-Zélandaise enquêtant sur les crimes de guerres présumés commis par les forces armées en Afghanistan (session 2). Les troisième et quatrième sessions sont organisées sous forme de groupe de travail dans le but favoriser la discussion. La troisième session explore la manière dont les perceptions du public influencent l'efficacité opérationnelle des forces armées et quels acteurs peuvent contribuer à l'amélioration de l'image publique et de la réputation des forces armées, en particulier après des abus ou des actes de nature répréhensibles très médiatisés. Aussi, cette session examine comment les institutions de médiation

pourraient travailler avec différents acteurs pour contribuer à regagner et / ou à instaurer la confiance dans les forces armées. La session 4 se concentre quant à elle sur l'interaction entre institutions de médiation et systèmes disciplinaires formels et informels au sein des forces armées. Enfin, la session finale (cinquième session) revient à un format de panel et sera consacré à la comparaison des développements liés à la pandémie de COVID-19 depuis le 12ème ICOAF, tenus en octobre 2020.

À chaque session, les discussions se concentreront sur le rôle des institutions de médiation dans ces dimensions importantes qui ont un impact sur l'efficacité opérationnelle, tout en tenant compte de la responsabilité, de l'état de droit et du respect des droits des soldats ainsi que des civils.

Les participants possèdent une vaste expérience dans le traitement et la réponse à différents types de plaintes liées aux forces armées. Ils sont attendus et encouragés à partager leurs expériences - tant les pratiques positives que les manques dans leur capacité d'action - afin de comprendre les bonnes pratiques et les besoins susceptibles d'être partagés avec par leurs pairs.

Un inconvénient majeur dans la tenue d'un événement virtuel réside dans l'impossibilité d'avoir des discussions en personne, non seulement lors des sessions de conférence, mais aussi pendant les pauses et les événements sociaux, ce qui a toujours été une caractéristique essentielle de l'expérience de l'ICOAF. Cependant, les nouvelles technologies offrent la possibilité d'héberger des événements online et ont même des effets positifs puisqu'elles permettent d'augmenter la participation, la coopération entre les organisations ainsi que la communication.

La conférence sera hébergée par la plateforme Chime. Cette nouvelle plate-forme présente un intérêt particulier pour son riche ensemble de fonctionnalités, idéale pour les événements en ligne à grande échelle, permettant des discussions interactives, une qualité vidéo, une interprétation et diverses modalités de travail (y compris groupes de discussion).

La participation à la conférence est sur invitation seulement. L'inscription est obligatoire. Toutes les fonctions de sécurité de Chime seront utilisées. Le 13ème ICOAF sera fermé au public et fonctionnera selon les règles de Chatham House – sauf indication contraire.

LUNDI, 18 OCTOBRE 2021

Ceremonie de Bienvenue [Cérémonie d'indigène australien]

09:00 – 09:15 (CET)

Ouverture de la Conférence

09:15 – 10:00 (CET)

MODERATEUR:

Mr. James Gaynor CSC, Inspecteur général des Forces de défense australiennes, Australie

INTERVENANTS:

Général Angus Campbell, chef des forces de défense, Australie

Ambassador Thomas Guerber, Directeur, DCAF

Mr. James Gaynor CSC, Inspecteur général des Forces de défense australiennes, Australie

Ms. Penny McKay, Médiateur du Commonwealth par intérim, Australie

Introduction au nouveau Compendium DCAF / OSCE ODIHR sur les droits de l'homme du personnel des forces armées

10:00 – 10:15 (CET)

MODERATEUR: Dr. Luka Glušac, Responsable de programme, DCAF, DCAF

INTERVENANTS:

Jonna Naumanen, Responsable des droits de l'homme, OSCE BIDDH

Will McDermott, Coordinateur de Projet, DCAF

En 2021, le DCAF et le bureau pour les institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) ont lancé un nouveau Compendium sur les droits de l'homme du personnel des forces armées. Le Compendium est une mise à jour complète du Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées publié en 2008, qui a été très bien reçu et largement utilisé par la communauté des médiateurs.

Le Compendium fournit des recommandations pour le respect des droits humains du personnel des forces armées sur 18 sujets distincts, allant des droits civils, la liberté d'association, les droits des minorités raciales, la prévention de la torture et d'autres formes de mauvais traitements, l'éducation aux droits humains, la justice militaire, notamment.

SESSION 1: Efficacité opérationnelle, droit des droits de l'homme et droit international humanitaire

10:15 – 10:40 (CET)

PRESENTATEUR: Dr. Alison Duxbury

[introduit par Dr. Luka Glušac, DCAF]

Dans cette présentation, le Dr. Alison Duxbury, l'auteur du chapitre "Discipline et justice militaire" du Compendium lie l'efficacité opérationnelle des forces armées à la nécessité de respecter la loi, en se concentrant particulièrement sur le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire (droit des conflits armés).

Le Dr. Alison Duxbury est professeur à la faculté de droit de Melbourne. Elle est également présidente de la Commission consultative internationale de la Commonwealth Human Rights Initiative et membre du conseil d'administration de la Société internationale pour le droit militaire et le droit de la guerre.

Q&A discussion

10:40 – 11:00 (CET)

MARDI 19 OCTOBRE 2021

SESSION 2: Contribution de l'Ombuds au respect des limites légales de l'efficacité opérationnelle

Panel format - 09:00 – 10:30 (CET)

MODÉRATEUR: Commodore Fiona Sneath, RAN, Inspecteur général adjoint des Forces de défense australienne, Australie

INTERVENANTS: Major Général l'Honorable Paul Brereton AM RFD, Australie

Sir Terence Arnold KNMG, QC, Nouvelle Zélande

Cette session est dédiée aux défis rencontrés par les équipes d'enquête australiennes et néo-zélandaises dans la collecte de preuves et la méthodologie utilisée pour examiner les allégations de crimes de guerre commis par les Forces de défense australienne et les Forces zélandaises en Afghanistan. Les deux enquêtes ont reçu une grande attention du public. Elles sont en outre largement documentées.

Points de discussion :

- Votre bureau à-il mené des enquêtes similaires ? Si oui, pourquoi et qu'est-ce qui a lancé l'enquête ? Y a-t-il eu des enquêtes parallèles d'autres organismes nationaux ou internationaux ?
- Quel a été le déroulement et la méthodologie de l'enquête et à quels défis votre bureau a-t-il été confronté ? Comment s'est déroulée la coopération avec le Ministère de la Défense ou le Ministère des Forces armées avant, pendant et après l'enquête ?
- Comment ont été reçus les rapports d'enquêtes - y compris leurs conclusions et recommandations - par le Ministère de la Défense ou le Ministère des Forces armées ? Les recommandations ont-elles été suivies ?



MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

SESSION 3: Lier l'efficacité opérationnelle à l'image publique des forces armées**INTRODUCTION:**

Dr. Luka Glušac, Programme Manager, DCAF

Groupe de travail - 09:00 – 10:30

Comment l'image publique influence-t-elle l'efficacité opérationnelle des forces armées et quels acteurs peuvent contribuer à l'amélioration de l'image publique et la réputation des forces armées, en particulier après des cas d'abus fortement médiatisés ? Cette session se veut aborder ce sujet au travers des trois catégories distinctes : les futurs, les actuels et les anciens militaires. La session explore comment les institutions de médiation pourraient travailler avec ces trois groupes différents pour regagner et / ou instaurer la confiance dans les forces armées.

Groupe de travail 1: Intérêt pour la profession militaire

La discussion dans ce groupe de discussion est basée sur le prémisses que la faible confiance du public dans les forces armées affecte leur capacité à attirer de nouvelles recrues. Cela peut avoir des conséquences négatives sur l'efficacité opérationnelle à long terme. Ce groupe de discussion se concentre sur l'examen du rôle des institutions de médiation dans l'effort des forces armées pour recruter un nombre suffisant de soldats, qu'il s'agit de futurs officiers, sous-officiers, volontaires ou conscrits. Un nombre croissant de pays qui étaient auparavant passés par le système de conscrits à une armée entièrement professionnelle entreprennent maintenant des discussions pour revenir à l'ancien système. Ainsi, ce sujet est à la fois important et plus opportun que jamais.

Points de discussion :

- Quel est le rôle des institutions de médiation dans le renforcement de la confiance du public dans les forces armées? Votre bureau a-t-il participé à une campagne publique conduite par le Ministère de la Défense ou le Ministère des Forces armées ?
- Comment les différents modèles d'institutions de médiations peuvent influencer les résultats dans ce contexte ?
- Du point de vue de leur mandat, que pourraient faire les institutions de médiation pour faire des forces armées un employeur (plus) souhaitable ? Comment pourraient-ils contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de service?

Groupe de travail 2: Confiance du public après des cas très médiatisés d'abus

Comment des actes répréhensibles très médiatisés, commis soit au sein des forces armées, soit par des forces armées dans le pays ou à l'étranger, affectent-ils la réputation et l'image publique des forces armées ?

Comment regagner la confiance du public pour les forces armées ? Quelles mesures pourraient être prises pour y parvenir ? Dans une optique plus large, cette session vise à ajouter les institutions de médiation dans cette équation en particulier si ces dernières ont joué un rôle dans la découverte, l'enquête et / ou la divulgation de ces actes répréhensibles.

Points de discussion :

- Quel pourrait être le rôle des institutions de médiation pour aider les forces armées à rattraper (publiquement) les bavures et ou autres actes? Quel est le niveau approprié d'engagement de l'institution de médiation dans ce contexte ?
- Dans les cas où votre bureau a enquêté et révélé au public des cas de bavures au sein des forces armées, comment cela a-t-il affecté vos relations avec le ministère de la Défense ou des forces armées ? Avez-vous subi des pressions ?
- Votre bureau a-t-il participé à une campagne publique par le ministère de la Défense ou des forces armées pour regagner la confiance public?

Groupe de travail 3: Travailler avec les vétérans

Ce groupe de discussion discute de la façon dont les institutions de médiation pourraient travailler avec les militaires ou les associations d'anciens combattants. Le terme « vétéran » peut être utilisé différemment dans différents pays pour désigner les anciens militaires, les militaires actuels ou uniquement les militaires qui ont servi dans un conflit armé ou en service opérationnel.

Dans de nombreux pays, les associations d'anciens combattants sont assez influentes à la fois parmi les militaires actifs et le public. Leurs campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ont parfois de meilleures chances de succès que celles « officielles » menées par les ministères de la défense ou les états-majors.

JEUDI, 21 OCTOBRE 2021

SESSION 4: Etat de droit dans les casernes : systèmes formels vs informels Présentation suivie de groupes de discussion

Input presentation followed by breakout groups - 09:00 – 09:40 (CET)

MODERATEURS M. Andrew Snashall, Bureau de l'Inspecteur général des Forces de défense australiennes

INTERVENANTS: Général de division Natasha Fox AM CSC, Australian Defence Force, Australie;

Ms Penny McKay, Médiateur du Commonwealth par intérim, Australie

Cette session se concentre sur l'interaction des institutions de médiation avec les systèmes disciplinaires formels et informels au sein des forces armées. D'une part, la session explore les relations des institutions de médiation avec les systèmes de justice militaire formels, principalement les tribunaux militaires. D'autre part, les pratiques disciplinaires informelles parmi le personnel des forces armées sont discutées et notamment la manière dont les institutions de médiation pourraient contribuer à éliminer les pratiques pouvant avoir des conséquences à long terme pour la santé physique et mentale des jeunes soldats.

09:20 – 11:00 (CET)

Groupe de travail 1: Système formel – travailler avec les systèmes de justice militaire

Ce groupe de discussion explore la manière dont les institutions de médiations coopèrent avec les systèmes de justice militaire. Dans certains pays, les tribunaux militaires sont séparés des

Cette session examine comment les institutions de médiation pourraient unir leurs forces à celles des anciens combattants, en utilisant leur expérience personnelle et leur connaissance intime du système et de la culture militaires pour améliorer le rôle du médiateur en contribuant à l'efficacité opérationnelle des forces armées.

Points de discussion :

- Quel type de relations votre bureau a-t-il établi avec les associations d'anciens combattants, si de telles relations ont été établies ?
- Quelle est selon vous la voie la plus fructueuse de collaboration avec les associations d'anciens combattants dans l'optique contribuer à l'efficacité opérationnelle des forces armées ?
- Quelles sont les préoccupations les plus courantes que les anciens combattants adressent à votre bureau? Des problèmes spécifiques au genre ?

tribunaux civils, tandis que dans d'autres, ils sont intégrés au système judiciaire civil. En outre, la compétence de la justice militaire varie également. Dans certains pays, les tribunaux militaires ne peuvent juger que des infractions disciplinaires (par exemple, manquement au devoir), tandis que dans d'autres, ils peuvent également juger des infractions pénales (par exemple, voies de fait) commises par le personnel des forces armées. Enfin, la composition des tribunaux militaires diffère, allant d'uniquement des juges militaires à des juges civils. Quelle que soit leur composition, il est vital que les tribunaux militaires restent indépendants de la chaîne de commandement militaire. Ce groupe de discussion explore comment les mandats et les fonctions des institutions de médiation et des tribunaux militaires se jouent les uns contre les autres, et quelles sont les voies potentielles de leur coopération.

Points de discussion :

- Votre bureau a-t-il déjà coopéré avec les mécanismes de justice militaire ? Quelle était la nature et le domaine de cette coopération ?
- Votre bureau a-t-il le pouvoir d'influencer la législation ou l'élaboration de politiques relatives au système de justice militaire ?
- Votre institution de médiation partage-t-elle la compétence ou ses compétences se chevauche-t-elle avec la compétence d'un tribunal militaire ? Votre bureau est-il autorisé à traiter une affaire qui est en même temps examinée par le tribunal militaire ?

Groupe de travail 2: Système informel – contribuant à l'élimination du bizutage

Les règles informelles au sein des forces armées sont connues pour être répandues dans différents systèmes militaires. Des initiations à la création de hiérarchies informelles parmi les soldats, ces pratiques sont préjudiciables à la santé physique et mentale des soldats, car il ne s'agit pas d'incidents ponctuels. En fait, ils représentent des comportements coercitifs oppressifs, basé sur de multiples tactiques comme la violence, l'intimidation, la dégradation, l'isolement et le contrôle. Elles sont le plus souvent réalisées dans le cadre d'une initiation de nouveaux arrivants, qu'ils soient de nouveaux conscrits ou volontaires. De telles pratiques sont généralement connues sous le nom de bizutage ou dedovshchina, dans l'espace post-soviétique.

Les recherches existantes ont montré que le bizutage a un impact très important sur l'efficacité opérationnelle et qu'il sape la cohésion de l'unité. Les abus conduisent à une dynamique négative entre les soldats d'ancienneté différente. Le bizutage peut entraîner des blessures physiques et même la mort dans des situations extrêmes. Une fois que ces cas graves de bizutage atteignent le public, ils contribuent à l'érosion de la préparation militaire. Bien que le bizutage se termine à la fin de l'initiation des nouveaux arrivants, il a des implications beaucoup plus larges car il encourage la culture de l'abus et constitue une incitation à d'autres formes de harcèlement qui peuvent se poursuivre indéfiniment, bien après la phase d'initiation. Les forces armées de divers pays ont déployé différentes stratégies pour supprimer le bizutage, avec plus ou moins de succès.

Cette séance en petits groupes traite du rôle des institutions de médiation dans la contribution à la prévention du bizutage et en s'assurant que les soldats sachent à qui s'adresser s'ils sont sujets au bizutage. En tant que mécanisme de réclamation indépendant, les institutions de médiation pourraient jouer un rôle important dans l'élimination de la culture de l'impunité en matière de bizutage et de formes similaires d'abus.

Points de discussion :

- Le bizutage est-il reconnu comme un problème dans vos forces armées ? Si oui, est-il compris comme préjudiciable à l'efficacité opérationnelle ?
- Avez-vous traité des cas de bizutage ou d'autres types d'abus, et comment les avez-vous abordés ? Avez-vous observé des problèmes spécifiques à la question du genre ?
- Comment évalueriez-vous votre coopération avec les dirigeants du ministère de la Défense ou des forces armées en ce qui concerne les cas d'abus dans les forces armées ? La question de l'ingérence dans la chaîne de commandement militaire est-elle soulevée par les forces armées dans ces cas-là ?

VENDREDI, 22 OCTOBRE 2021

Présentation de la résolution de Berlin sur la coopération des médiateurs dans les missions internationales

09:00 – 09:30 (CET)

INTRODUCTION:

Hans Born, Directeur adjoint et chef de la division des politiques et de la recherche, DCAF

SPEAKER: Mr. Reinier van Zutphen, Médiateur national, Pays-Bas

Les institutions de médiation ont manifesté un intérêt récurrent pour discuter de leur coopération dans les missions internationales. Ce sujet a été abordé pour la première fois au 3ème ICOAF à Belgrade (2011), alors qu'au 8ème ICOAF à Amsterdam (2016), ce sujet a reçu une place centrale.

Conscient de l'importance de tous les défis liés à cette question, un groupe d'institutions de médiation d'Allemagne, de Norvège, des Pays-Bas, de Géorgie et d'Autriche, conduit par le commissaire parlementaire allemand pour les forces armées, a lancé une résolution s'engageant à rechercher des moyens de améliorer la coopération dans le cadre des missions internationales. Le texte de cette résolution non contraignante a été approuvé lors d'un récent atelier international tenu à Berlin. La résolution est désormais ouverte à de nouveaux signataires.

CLÔTURE DE LA CONFERENCE

10:30 – 11:30 (CET)

Adoption de la déclaration de la conférence

10:30 – 11:00 (CET)

Avant la clôture de la conférence, la déclaration finale sera discutée et adoptée par les participants.

PRESIDENT: Hans Born, Directeur adjoint et chef de la division des politiques et de la recherche, DCAF

Annonce de la 14ICOAF à Oslo, Norvège en 2022

11:00 – 11:15 (CET)

Intervenant : Mr. Roald Linaker, Parliamentary Ombudsman for the Armed Forces, Norway

SESSION 5: COVID-19 et institutions de médiation : le point sur 2021

Panel - 09:30 – 10:30 (CET)

MODERATEUR: Honorable Florence Kajuku, Président de la Commission de justice administrative, Kenya

INTERVENANTS:

Ms. Mariette Hughes, Service des plaintes du pour les forces armées, Royaume Uni

M. Gregory Lick, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, Canada

La session finale de cette 13ème ICOAF aborde une question clé : la COVID-19. Au cours de la 12ème ICOAF, il a été signalé que la plupart des institutions de médiation se sont bien adaptées au travail à distance et ont utilisé cette situation pour numériser davantage leur outils de travail et notamment en recevant des plaintes par divers moyens de communication à l'image des médias et des réseaux sociaux.

En outre, de nombreux offices ont fourni des efforts pour développer ou perfectionner des systèmes de gestion électronique des cas, ainsi que pour devenir plus présents dans un environnement en ligne, en se rendant plus visibles et accessibles. Un an plus tard, cette session vise à comparer les notes sur les développements depuis la 12ème ICOAF.

Points de discussion :

- Avez-vous observé de nouveaux développements liés à la COVID-19 depuis la 12ème ICOAF ? Avez-vous mis en place de nouvelles pratiques entre-temps ?
- Avez-vous observé une augmentation des plaintes liées à la COVID-19, provenant soit du personnel des forces armées, soit des civils ? Quelle est la nature de ces plaintes ?
- L'expérience de la COVID-19 vous a-t-elle amené à revoir votre mandat ou vos procédures opérationnelles pour remédier aux lacunes possibles ?

Remarques de cloture

11:15 – 11:30 (CET)

INTERVENANTS:

Mr. James Gaynor CSC, Inspecteur général des Forces de défense australiennes, Australie

Hans Born, Directeur adjoint et chef de la division des politiques et de la recherche, DCAF

**International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces**

13 IC^oAF

